



FONDS SOCIAL EUROPÉEN



Le Forum permanent des pratiques des intervenants de la lutte contre l'illettrisme.

Quelles perspectives en Languedoc-Roussillon ?

Rencontre régionale
Montpellier
31 mai 2005

SOMMAIRE

Présentation

Par Ouali Si Amer, chargé de mission Illettrisme, Préfecture de région – ANLCI, Montpellier et Pascal Nicolas-le Strat, chercheur-intervenant, ISCRA-Rhône, Montpellier

Historique

Enjeux

Contenu

Perspectives

I - Susciter l'engagement dans un processus d'apprentissage

Contribution

Par Isabelle Gomes et Nouredine Bahlouli, formateurs, Langue et Partage, Alès

- 1. Susciter l'engagement dans un processus d'apprentissage : un défi pour les praticiens*
- 2. Plusieurs stratégies de communication peuvent être mises en œuvre*
- 3. Comment évaluer les acquis ? Avant, pendant et après la formation ?*

Travail en atelier

Animé par Jean-Luc Panek, correspondant départemental de la lutte contre l'illettrisme des Pyrénées-Orientales, Perpignan

II - De la prévention à la lutte contre l'illettrisme. Quelles dynamiques partenariales locales ?

Contribution

Par le Groupe régional Languedoc-Roussillon d'analyse et de formalisation des pratiques

1. Le partenariat en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme : plusieurs lectures possibles

- 1.1. Plusieurs configurations partenariales possibles*
- 1.2. Le partenariat à la recherche d'un territoire pertinent*
- 1.3. Le partenariat en quête de légitimité et de reconnaissance*
- 1.4. Le partenariat ou la construction d'une culture commune*

2. Une expérience partenariale sur Lunel : un élargissement progressif de la problématique et de l'action partenariales

- 2.1. Sensibiliser les acteurs et les décideurs*
- 2.2. Un pilotage global avec un élargissement progressif du partenariat*
- 2.3. Le partenariat articule une logique-réseau et une logique-projet*

3. Une expérience sur Pézenas : comment relayer et démultiplier une action ?

- 3.1. Des facteurs facilitants*
- 3.2. Un partenariat pour quelle pertinence ?*
- 3.3. Un partenariat confronté à ses limites*

4. Les points critiques d'un travail en partenariat : à quels aspects faut-il être particulièrement attentif ? Où se situent les enjeux ?

- 4.1. L'inégalité dans la relation*
- 4.2. Concurrence et / ou complémentarité entre les acteurs*
- 4.3. La multiplication désordonnée des partenariats*

5. Entre action partenariale et décision publique, entre expériences locales et conduite d'ensemble de la politique publique : une relation problématique

- 5.1. Un référentiel national pour qui ?*
- 5.2. La Lutte contre l'illettrisme en vue principalement d'une insertion professionnelle ?*
- 5.3. Des financements segmentés... pour des publics segmentés... et avec des publics oubliés ?*
- 5.4. L'engagement inégal et variable des acteurs publics, handicap à l'émergence ou à la pérennité des partenariats locaux*

Travail en atelier

Animé par Jean-Luc Cousquer, correspondant départemental de la lutte contre l'illettrisme de l'Hérault, Montpellier

III - Professionnalisation des intervenants de la lutte contre l'illettrisme

Contribution

- 1. Caractéristiques des intervenants de la lutte contre l'illettrisme*
- 2. Que recouvre la notion de professionnalisation ?*
- 3. Améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de formation à destination des intervenants de la lutte contre l'illettrisme*

Travail en atelier

Animé par Daniel Verdier, correspondant départemental de la lutte contre l'illettrisme du Gard, Nîmes

- 1 Une demande partagée*
- 2. Comment se former ? des expériences isolées...*
- 3. Des pistes de travail*

Présentation

Une Rencontre internationale francophone « Forum permanent des pratiques des intervenants de la lutte contre l'illettrisme » a été organisée à Lyon du 5 au 7 avril par l'[Agence nationale de lutte contre l'illettrisme](#) (ANLCI)¹. Son objectif était de réunir des praticiens pour leur permettre de présenter et d'échanger sur la façon dont ils abordaient la lutte contre l'illettrisme sous ses différentes dimensions dans leurs activités quotidiennes. Elie Maroun est revenu plus en détail sur le [Forum permanent des pratiques](#)², dont il assure le pilotage à l'ANLCI.

Historique

Pour nourrir cette Rencontre internationale, l'ANLCI s'est appuyée sur les travaux de groupes nationaux pour les thèmes transversaux et sur des groupes régionaux pour les thèmes d'intérêt régional.

En Languedoc-Roussillon, le thème retenu est « De la prévention à la lutte contre l'illettrisme. Quelles dynamiques partenariales locales ? » et il a fait l'objet d'une communication à Lyon.

Un [groupe de travail régional](#)³ s'est constitué autour de Pascal Nicolas-le Strat, chercheur-intervenant à l'[ISCRA](#)⁴ de Montpellier, avec des formateurs de la lutte contre l'illettrisme, les centres de ressources illettrisme de la région, des correspondants départementaux de la lutte contre l'illettrisme et le chargé de mission régional. A ce noyau central se

sont joints de façon moins régulière d'autres intervenants.

De cette communication, sur laquelle est revenu plus en détail Guillaume Comte au nom du groupe régional, je retiendrais les idées suivantes :

- l'existence en Languedoc-Roussillon d'initiatives partenariales intéressantes qui gagneraient à être connues et reconnues,
- un sentiment d'isolement des acteurs de terrain,
- et, en corollaire, trop souvent, un essoufflement des meilleures volontés du fait d'un inégal portage politique des actions qui, pour réussir, doit être partenarial. C'est là l'une des difficultés inhérentes aux politiques publiques interministérielles et interpartenariales et la lutte contre l'illettrisme n'y échappe pas.

Prenant acte du fort potentiel régional en matière d'acquisition des savoirs de base et de la nécessité d'œuvrer à la construction d'une culture partagée dans ce champ, M. le Préfet de région a encouragé la tenue de cette rencontre.

Enjeux

Les objectifs de cette journée se déduisent des observations précédentes. Ils sont de deux ordres :

- donner à voir aux partenaires institutionnels la qualité des actions et de la réflexion que mènent les intervenants de la lutte contre l'illettrisme de façon trop dispersée,
- organiser le partage des pratiques et de

¹ <http://www.anlci.fr/>

² <http://fpp.anlci.gouv.fr/presentation.htm>

³ Voir sa composition page 11

⁴ <http://www.iscra.org/>

cette réflexion pour d'une part rompre avec l'isolement des intervenants et, d'autre part, enrichir cette réflexion de nouveaux apports.

A cet effet, après les communications de la matinée autour de thématiques que le groupe régional a estimées prioritaires en Languedoc-Roussillon, l'après-midi s'est organisé en ateliers qui ont été conçus comme un lieu d'approfondissement des communications et du débat de la matinée.

Ces ateliers ont été consacrés aux thèmes suivants :

- Le positionnement, l'évaluation des acquis et le suivi des apprenants,
- Le repérage des personnes en situation d'illettrisme et la sensibilisation des agents d'accueil au repérage et à l'orientation,
- Un programme de professionnalisation qui réponde à la demande des intervenants de la lutte contre l'illettrisme.

Il est à souligner que la lutte contre l'illettrisme dispose de deux outils en particulier pour s'organiser et améliorer ses prestations pour l'accès de toutes et tous à l'écrit et à la lecture tout au long de la vie :

- d'une part, le Plan d'action régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui est conçu comme un levier pour développer l'action publique en faveur de la maîtrise des savoirs de base. Il doit, grâce à la mise en œuvre d'une politique interministérielle et interpartenariale, traduire les engagements pris dans son propre domaine d'action par chaque acteur institutionnel pour faire reculer l'illettrisme en région,
- d'autre part, ce qui nous a réunis lors de cette journée, le Forum permanent des pratiques, dont l'objet est de faire connaître les pratiques professionnelles des intervenants de la lutte contre l'illettrisme, de les partager, en un mot de

les mutualiser.

Contenu⁵

Mutualiser, c'est le maître-mot du [Forum permanent des pratiques](#)⁶ dont nous a entretenus Elie Maroun, en charge de son suivi au sein de l'ANLCI.

Les actes de cette journée régionale sont constitués des contributions et synthèses des trois axes de travail retenus :

- un premier texte "[Susciter l'engagement dans un processus d'apprentissage](#)" montre combien cette question reste un défi pour les intervenants de la lutte contre l'illettrisme, souvent parce que les personnes elles-mêmes hésitent à parler de leurs difficultés et parce que les professionnels ne disposent pas toujours d'outils communs de repérage des situations d'illettrisme. Plusieurs pratiques présentées lors des rencontres de Lyon permettent de dessiner des stratégies possibles, en amont, pour améliorer le repérage des situations et l'orientation des personnes. Le [travail en atelier](#) a permis d'identifier plusieurs conditions favorisant l'engagement des personnes dans un processus d'apprentissage.

- un deuxième texte est proposé dans ces actes. Il s'agit du texte conçu par le Groupe régional Languedoc-Roussillon : "[De la prévention à la lutte contre l'illettrisme : quelles dynamiques partenariales locales ?](#)". Cet écrit a été présenté lors du Forum des pratiques à Lyon. Il prend appui sur des expériences partenariales réalisées en Languedoc-Roussillon et en tire de nombreux enseignements, tant du point de vue de la place du partenariat au sein de la conduite de l'action publique, des enjeux professionnels impliqués par les démarches partenariales, que des facteurs

⁵ Ce point a été rédigé par Pascal Nicolas-le Strat, qui a par ailleurs pris le soin d'harmoniser le style et la présentation des actes de la rencontre régionale.

⁶ http://fpp.anlci.gouv.fr/docs/presentation_forum-02-05.pdf

de réussite ou des points critiques observés dans ce type de démarche.

- un troisième texte figure dans ces actes; il s'intéresse à la "[Professionnalisation des intervenants de la lutte contre l'illettrisme](#)". Le texte s'efforce tout d'abord de caractériser les intervenants de la lutte contre l'illettrisme, qui sont issus de trajectoires très diverses et, en conséquence, propose différentes approches possibles d'une démarche de professionnalisation. Le [travail en atelier](#) de l'après-midi contribue à un état des lieux de la question en Languedoc-Roussillon et dégage des pistes de réflexion et d'action, avec pour objectif d'améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de formation à destination des intervenants de la lutte contre l'illettrisme.

Perspectives

Les ateliers de l'après-midi se voulaient également un moyen de fédérer les initiatives et les compétences dans le domaine de l'acquisition des savoirs de base et donc de solliciter ceux qui souhaitent agir dans ce sens, à renforcer le groupe de travail régional à l'initiative de cette rencontre.

Des participants aux ateliers se sont inscrits dans des groupes de travail qui commenceront leurs travaux en septembre prochain, pilotés par le centre de ressources illettrisme régional. Ces groupes de travail, au nombre de 3, auront pour tâche de produire des outils

qui seront mis à la disposition des organismes et structures de lutte contre l'illettrisme de la région. Ces groupes porteront, dans la suite logique des ateliers, sur :

- les moyens de susciter l'entrée en formation des personnes repérées en situation d'illettrisme, car il est avéré que si le repérage est important, l'engagement dans un cycle de formation est un moment délicat nécessitant un accompagnement particulier,

- la construction, en vue de structurer un partenariat efficace, d'un outil partagé de repérage des personnes en situation d'illettrisme et d'un programme de sensibilisation des agents d'accueil des publics en difficulté à la problématique de l'illettrisme et à l'utilisation d'un tel outil,

- la professionnalisation, demande récurrente des formateurs. Ce groupe s'attachera à répondre aux attentes et besoins des intervenants tant salariés que bénévoles. La formation universitaire en est un aspect. En attendant sa mise en place en région, un programme de formation assorti d'un calendrier permettra d'accroître leurs compétences dans le domaine des savoirs de base et de contribuer à la stabilisation de leur emploi.

Les intervenants et professionnels qui souhaitent participer à ces groupes de travail sont invités à s'inscrire avant le 2 septembre 2005.

Susciter l'engagement dans un processus d'apprentissage

Ce questionnement a donné lieu à une contribution présentée le matin en séance plénière par Isabelle Gomes et Nouredine Behlouli et à un travail d'atelier en cours d'après-midi.

1. Contribution en séance plénière

Cette contribution, proposée par Isabelle Gomes et Nouredine Behlouli, s'appuie sur plusieurs expériences et analyses présentées lors du Forum des pratiques de Lyon.

1.1. Susciter l'engagement dans un processus d'apprentissage est un défi pour les praticiens

C'est un défi :

- parce que ce public n'est pas clairement identifié sur les territoires. On sait pourtant qu'en France, il y a environ deux millions d'adultes qui sont concernés par l'illettrisme,
- parce que tous les partenaires qui doivent communiquer autour de cette problématique ont des représentations différentes des publics et n'utilisent pas toujours le même langage,
- parce que la caractéristique des personnes en situation d'illettrisme est de ne rien réclamer, de ne rien revendiquer et de cacher aux autres des difficultés qui peuvent les faire basculer dans l'exclusion.

En Languedoc-Roussillon, il existe diverses actions visant l'acquisition des savoirs de base mais la question de l'entrée en formation des personnes en situation d'illettrisme reste problématique. Peu d'entre elles sont présentes sur ces actions même si les services et les structures qui accueillent, informent, accompagnent et orientent le public (ANPE, MLI-PAIO, Services sociaux des communes et du Conseil Général, organismes d'insertion par l'économie) perçoivent l'existence

de ces situations, souvent de façon large et diffuse. C'est là un constat partagé par beaucoup de régions et le Languedoc-Roussillon ne fait pas exception.

De plus, on constate un décalage entre les volontés exprimées concernant la participation de ces personnes aux actions de formation qui sont proposées et leur présence effective sur les actions. Par exemple, lors des JAPD, 60 pour cent des jeunes en difficulté de lecture se laissent convaincre de communiquer leurs coordonnées à une structure compétente mais très peu entrent effectivement en contact avec elle.

L'identification des situations pose donc question mais un autre aspect paraît encore plus saillant, celui de l'engagement dans un processus de formation :

- comment aborder la question avec les personnes concernées ?
- comment en parler avec elles la première fois ?
- comment réagir quand on rencontre un refus formel et énergique de toute formation ?

Malgré des différences de pratique, liées à des contextes professionnels différents, un trait apparaît commun : l'impossibilité de passer automatiquement de l'identification de la situation d'illettrisme à l'adhésion de la personne à un projet de formation.

Le plus souvent, une phase de dialogue est nécessaire : le sentiment de honte de la personne, la peur du jugement, le tabou nécessitent, pour être dépassés, une

phase dont la durée peut être très variable. Une orientation apparaît alors centrale : réinvestir les apprentissages aux savoirs de base dans la vie quotidienne, à partir des préoccupations et des centres d'intérêt des apprenants.

1.2. Plusieurs stratégies de communication peuvent être mises en œuvre

Lors du Forum de Lyon, plusieurs stratégies ont été présentées. Trois d'entre elles seront présentées ici.

a) Intervention de Jacques Graffard, secrétaire général du syndicat de la presse sociale.

Des spots publicitaires ont été projetés au cinéma, ils avaient pour but de sensibiliser le grand public à la problématique de l'illettrisme. Leur diffusion a eu pour conséquence une recrudescence d'appels des numéros indigo régionaux « Illettrisme Info Service ».

b) Intervention du Lieutenant-colonel Le Vaillant, directeur du bureau du service national de Lyon, Ministère de la défense.

Lors de la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), sur 820 000 jeunes testés, 10 % sont en difficulté de lecture. En termes de communication, le bureau du service national travaille en lien avec les Missions générales d'insertion (MGI) de l'éducation nationale pour les élèves sortis du système scolaire depuis moins d'un an, avec les Inspecteurs d'Académies pour les élèves scolarisés et avec les MLI et PAIO pour les jeunes sortis depuis plus d'un an du système scolaire.

On arrive à convaincre 60% de ces jeunes de transmettre leurs coordonnées à une structure compétente, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont 60% à s'y rendre.

c) Intervention de Marie-José Kadzielski et Christine Petit du groupe régional de Lorraine qui a travaillé sur le thème des pratiques de repérage et mobilisation dans

les Missions locales et PAIO.

Les intervenantes ont décrit un dispositif de droit commun qui est composé :

- de personnes relais au contact des jeunes en situation d'illettrisme,
- des plates-formes de bilan d'orientation et d'accompagnement (BOA),
- des ateliers de formation de base.

Les MLI ne veulent pas être de simples prescripteurs mais veulent aussi accompagner le public ; elles ont abandonné le terme de « repérage » pour celui de « vigilance » afin de donner la priorité au projet du jeune et pour signifier qu'une BOA suivie d'une formation est un modèle trop rigide.

Les MLI préfèrent s'orienter vers des actions « originales » qui remobilisent le jeune autour d'un projet qui lui tient à cœur comme, par exemple, passer le permis de conduire.

Les intervenantes en concluent que les actions doivent mobiliser et les structures sur le territoire et les partenaires de l'insertion professionnelle et que les conditions de réussite des actions mobilisatrices tiennent à :

- une bonne connaissance du parcours du jeune,
- une bonne connaissance des partenaires,
- une bonne connaissance des outils et méthodes utilisés en formation,
- une capitalisation des acquis individuels pour construire un après.

Ces idées sont, bien évidemment, transférables pour le public adulte.

À l'issue de la présentation de ces trois expériences, on peut déduire que l'engagement en formation passe par :

- une communication commune aux partenaires du territoire,

- la levée des freins à l'entrée en formation,
- la proposition de parcours avec des objectifs pratiques, quantifiables et évaluables.

En termes de communication et de sensibilisation, les idées et initiatives ne manquent pas, encore faut-il que, sur le terrain, les dispositifs soient prêts à accueillir les demandes suscitées par ces campagnes.

1.3. Comment évaluer les acquis ? Avant, pendant et après la formation ?

À partir de la contribution du Groupe régional de Bourgogne

Un accueil-positionnement se situe dans un environnement qui comporte différents acteurs, en amont et en aval. En particulier, dans la chaîne des acteurs de la lutte contre l'illettrisme qui accompagnent une personne en difficulté avec les savoirs de base (le demandeur), il y a :

- le relais qui identifie, aborde, mobilise et accompagne la personne,
- l'animateur qui accueille, positionne, oriente la personne et assure son suivi,
- le formateur qui aide aux apprentissages (intervenant bénévole), forme (formateur professionnel), propose des remédiations (orthophoniste, par exemple).

2. Travail en atelier

Animateur :

Jean-Luc Panek, correspondant départemental LCI pour les Pyrénées-Orientales.

Intervenants :

Noureddine Behloul, Langue et partage, Alès
Béatrice Testud-Teudes, GRETA, Alès

L'intitulé initialement prévu de l'atelier « Susciter l'engagement des apprenants » a été transformé en « Positionnement et évaluation des acquis » dans le programme de la journée. Il est procédé à

Créer des outils de communication simples et efficaces entre tous ces acteurs permet de mieux gérer la trajectoire d'une personne en situation d'illettrisme, en particulier de transmettre des informations au bon moment, d'éviter à la personne en difficulté de « redire sa vie », de confirmer ou non la réalisation de telle ou telle étape.

Cette communication s'appuie sur trois fiches :

- une fiche navette entre le relais et l'animateur,
- une fiche accueil entre le demandeur et l'animateur,
- une fiche liaison entre l'animateur et le formateur.

Le positionnement fait partie de la démarche d'évaluation même si ce n'est pas une évaluation réalisée dans le cadre d'une action de formation. Les finalités du positionnement sont d'identifier, sans entrer dans une évaluation fine et détaillée, les capacités, les compétences et les difficultés d'une personne dans les domaines des savoirs de base :

- afin de déterminer si cette personne est ou n'est pas en situations d'illettrisme,
- afin de savoir vers quel type d'action l'orienter (accompagnement, formation).

un tour de table pour connaître le point de vue des participants de l'atelier sur cette modification.

La majorité de ceux-ci manifestant que le changement d'intitulé leur paraissait peu opportun, et les deux intervenants ne voyant pas d'inconvénient à réfléchir à partir de la question de l'engagement, initialement posée, l'atelier se consacre donc à cet aspect. Nouredine Behlouli précise qu'il met à la disposition des participants de l'atelier les documents réunis en vue d'un travail sur le positionnement et l'évaluation, dont un tableau comparatif des divers référentiels (DELFI, DALF, CUEEP, ...).

Après un échange sur les définitions (alphabétisation, illettrisme, Français langue étrangère) permettant de constater que le Cadre national de référence de l'ANLCI vient répondre à la nécessité d'une conceptualisation partagée, Béatrice Testud-Teudes anime le travail sur le thème de l'engagement.

Après avoir suscité l'émergence des représentations des participants sur ce terme (motivation, besoin...), Béatrice Testud-Teudes propose un schéma de la situation de formation qui embrasse les différentes catégories précédemment définies.

C'est à partir de ce schéma que se développeront les échanges suivants.

Il est proposé aux participants de décliner les représentations qu'évoquent chez eux les termes du schéma. On retiendra, par exemple, qu'au terme « moteurs » ont été associés, après échanges et négociations dans le groupe, les concepts et notions suivants :

- image de soi,
- promotion sociale,
- promotion professionnelle,
- isolement / exclusion.

Dans une seconde étape, les différents items retenus ont été affectés, selon les mêmes procédures collégiales, d'un indice marquant que le MOTEUR est plus ou moins facilitateur de l'engagement de la personne dans un processus de formation.

Pour terminer, il est demandé aux participants de réfléchir à ce qui, dès la phase du premier entretien, constitue des conditions de réussite dans l'engagement.

Parmi les points relevés, on peut retenir :

- un temps d'entretien suffisamment long pour établir une relation de confiance (les financeurs ne prennent hélas pas en compte cet aspect),
- une grande réactivité permettant de recevoir la personne très vite lorsqu'elle manifeste son intention d'entrer en formation,
- une bonne connaissance des réseaux de formation par l'agent d'accueil pour adresser la personne vers la structure la plus adéquate,
- un tutorat – accompagnement de la personne pour lequel il convient d'ouvrir des formations,
- des ateliers ou journées d'observation permettant au candidat de commencer une formation comme s'il s'engageait, tout en sachant qu'il sera libre d'arrêter sa « période d'essai ». ■

De la prévention à la lutte contre l'illettrisme. Quelles dynamiques partenariales locales ?

La problématique du partenariat local en matière de lutte contre l'illettrisme est le thème retenu par le groupe régional Languedoc-Roussillon d'analyse et de formalisation d'une pratique. Il a été présenté à la Rencontre internationale francophone « Forum permanent des pratiques des intervenants de la lutte contre l'illettrisme » organisée par l'ANLCI à Lyon du 5 au 7 avril 2005.

Composition du groupe régional

Accompagnateur : Pascal Nicolas-Le Strat, sociologue, IS CRA, Montpellier

Référent : Ouali Si Amer, Chargé de mission illettrisme, Préfecture de région Languedoc-Roussillon - ANLCI

Participants : Leïla Acherar (Centre de Ressources Illettrisme régional, Montpellier), Virginie Andreani (Peuple & Culture - IFAD, Nîmes), Jean-Marc Bassaget (Education nationale, Alès), Patrice Bonfils (Peuple & Culture - IFAD, Nîmes), Guillaume Comte (Centre de Ressources Illettrisme - Hérault, Montpellier), Louise Ducarme (APP/CFPA, Pézenas), Philippe Pivan (Centre de Ressources Illettrisme - Aude, Carcassonne), Ginette Everaere (Correspondante départementale de la lutte contre l'illettrisme, Education nationale, Mende), Isabelle Gomes (Langue et Partage, Alès), Suzanne Inguibert (Croix-Rouge Française, Montpellier), Patricia Lopez (Langue Culture & Communication, Nîmes), Odile Marage (Lieu Ressources, Pézenas), Jean-Luc Panek (Correspondant départemental de la lutte contre l'illettrisme, Education nationale, Perpignan), Béatrice Testud-Teudes (GRETA-Education nationale, Alès).

La question partenariale est vaste ; elle peut être abordée sous différents angles. Le groupe régional Languedoc-Roussillon s'est d'abord interrogé sur les différentes façons de "**lire**" un **partenariat** (1^{ère} partie). Après avoir précisé son cadre d'analyse, le groupe a étudié quatre expériences partenariales locales : sur Lunel, Pézenas, Alès et, dans un souci de décentrement, une expérience extérieure à la région (Poitou-Charentes). Dans cette intervention, il sera rendu compte de **deux expériences partenariales locales**, celles de Lunel (2^{ème} partie) et Pézenas (3^{ème} partie). À l'issue de cette analyse des pratiques et des expériences partenariales locales, le groupe régional Languedoc-Roussillon a repéré **plusieurs enjeux ou points critiques** inhérents à la pratique

partenariale (4^{ème} partie). Enfin, cette analyse a soulevé plusieurs problématiques qui seront discutées en conclusion de cette présentation (5^{ème} partie).

1. Le partenariat en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme : plusieurs lectures possibles

Chaque partenariat est multidimensionnel. Il est difficile d'en faire une lecture globale et de l'appréhender d'un seul tenant. Il est donc préférable de le cerner progressivement à partir de **plusieurs lectures successives et croisées**.

Le groupe régional Languedoc-Roussillon, parmi de nombreuses pistes d'analyse, en a travaillé plus particulièrement quatre.

1.1. Plusieurs configurations partenariales possibles

Une démarche partenariale implique au moins trois logiques :

- **une logique de politique publique.** Le partenariat correspond à un mode de conception et de conduite de la politique publique mais, localement, il est investi de façon très variable par les Collectivités publiques et les administrations.

- **une logique professionnelle.** Le partenariat correspond bel et bien à une pratique professionnelle : c'est une façon de travailler qui s'appuie sur une coopération d'acteurs et une mutualisation des expériences. Qui dit pratique, dit apprentissage. Comment intègre-t-on la pratique partenariale dans sa professionnalité ?

- **une logique citoyenne.** Le partenariat correspond également à une forme de participation de la société civile. Comment les populations et les publics sont-ils impliqués par un partenariat ?

Les expériences partenariales locales articulent différemment ces trois logiques. Parfois le partenariat est complètement porté par les professionnels et les acteurs associatifs, en l'absence de soutien des décideurs publics. À d'autres occasions, la politique publique lance de véritables injonctions partenariales et fait du partenariat un passage contraint. Souvent, les initiatives issues de la société civile sont peu ou pas prises en compte.

1.2. Le partenariat à la recherche d'un territoire pertinent

La mise en œuvre d'un partenariat suppose **la délimitation d'un territoire d'intervention** pertinent. Où commence et où s'arrête un

partenariat ? Comment va-t-il définir ses limites et ses contours ?

Cette délimitation peut être :

- sociogéographique, avec le souci d'une **cohérence d'action** à l'échelle d'un "quartier" ou d'un "pays".

- politique et institutionnelle, avec une recherche de **synergie entre les différents opérateurs** publics. Par exemple, un Contrat de ville peut représenter un "territoire" pertinent et une bonne accroche institutionnelle pour engager un partenariat en matière de lutte contre l'illettrisme.

- relationnelle, avec la volonté de **renforcer les complémentarités de compétences** et d'expériences entre professionnels et acteurs associatifs d'horizons différents.

1.3. Le partenariat en quête de légitimité et de reconnaissance

Plusieurs arguments sont avancés pour justifier et légitimer la création d'un partenariat :

- **une recherche d'efficacité** : partager les expériences, les mutualiser et éviter de refaire à chaque fois tout le chemin.

La lutte contre l'illettrisme est une problématique qui a émergé récemment (du point de vue de la politique publique) ; elle donne lieu à un travail important d'expérimentation. Le travail en partenariat peut aider à capitaliser les expériences et favoriser leur pérennité.

- **une recherche de cohérence** : se repérer parmi de très nombreuses initiatives qui, sans effort de coordination, vont rester très éparpillées et parcellisées.

Cette question se pose avec beaucoup d'acuité dans le champ de l'illettrisme car c'est une question qui est abordée par de nombreuses Collectivités, administrations et politiques publiques. Le risque est grand de voir se multiplier les initiatives de façon assez

désordonnée et sans perspective globale.

- **une recherche de pertinence.** Un partenariat se justifie, *in fine*, s'il apporte un plus pour les personnes concernées. Chaque partenariat doit donc être évalué sur ce plan-là : à quelle problématique de l'illettrisme répond-il ? Est-ce qu'il contribue à améliorer le repérage des situations d'illettrisme ? Contribue-t-il à une action plus ambitieuse en matière de prévention et de lutte ?

1.4. Le partenariat ou la construction d'une culture commune

Les différentes administrations d'État et les différentes Collectivités publiques ne partagent pas nécessairement **les mêmes références en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme**. Il n'y a pas de culture commune de l'État sur ces questions.

Selon leurs appartenances professionnelles, institutionnelles ou associatives, les intervenants peuvent avoir également une compréhension et une approche bien différentes des situations d'illettrisme.

Le partenariat est un espace propice pour définir un système de référence commun et **s'accorder sur une définition de l'illettrisme**.

2. Une expérience partenariale sur Lunel : un élargissement progressif de la problématique et de l'action partenariales

L'expérience concerne des jeunes sortis du système scolaire sans maîtriser les savoirs de base. Elle est conduite dans le cadre du Contrat de ville.

Le Centre Ressources départemental illettrisme apporte son appui à la conception du projet.

Malgré une forte incitation au niveau départemental, il a fallu convaincre les décideurs locaux.

La démarche sera amorcée à partir de la Mission locale avec la création d'un

guide de repérage des situations d'illettrisme qui permettra d'impliquer les Conseillers d'insertion.

Plusieurs enseignements sont mis en valeur lors de la présentation de cette expérience.

2.1. Sensibiliser les acteurs et les décideurs

Le travail de repérage, à partir de la Mission locale, permet :

- d'évaluer le nombre de jeunes concernés (un effet d'**objectivation** du phénomène),

- de "familiariser" les conseillers d'insertion à cette problématique et à son repérage (un effet de **sensibilisation** et de formation des acteurs),

- d'ouvrir la discussion au sein du Contrat de ville (un effet de "**publicisation**"),

- de dessiner une culture commune à partir d'une définition de l'illettrisme qui sera partagée par les différents acteurs (un effet de **cohérence** et d'intégration).

- d'obtenir l'engagement des décideurs (un effet ascendant **d'incitation à la décision**).

L'outil est un prétexte et une opportunité. Il contribue à accrocher l'intérêt des acteurs du Contrat de ville. Il permet de parler des questions d'illettrisme et de construire un langage commun.

2.2. Un pilotage global avec un élargissement progressif du partenariat

L'action valorise **le parcours et le projet des jeunes**. Pour assurer une intervention globale auprès de chaque jeune, l'action partenariale va s'élargir progressivement afin d'associer des nouveaux acteurs et de nouvelles compétences.

Cet élargissement progressif va permettre également de **sensibiliser de nouveaux acteurs** et de faire évoluer, sur le territoire considéré, les pratiques professionnelles en matière de lutte contre l'illettrisme.

2.3. Le partenariat articule une logique-réseau et une logique-projet

La cohérence du partenariat se construit à plusieurs niveaux :

- l'existence d'un **travail en réseau** est une condition favorable mais non suffisante à l'émergence d'un partenariat.

- un tiers extérieur peut être l'élément qui favorisera le passage à une étape supérieure. C'est le cas, ici, du Centre ressources illettrisme qui joue un rôle d'**intermédiaire** et de **médiateur**.

- l'existence d'un cadre conventionnel (type Contrat de ville) offre un **espace propice** au lancement d'un partenariat.

- enfin, la **conception d'un projet** est l'élément fondateur qui permet à la démarche de se finaliser et de déboucher sur un véritable partenariat d'action.

3. Une expérience sur Pézenas : comment relayer et démultiplier une action ?

Face aux situations d'illettrisme, de nombreux professionnels se sentaient très isolés. Le besoin de communiquer a été un facteur décisif dans le démarrage de cette expérience partenariale. Elle a donné lieu à un travail important d'échange et de mutualisation entre des professionnels qui, à des titres différents, étaient concernés par la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

3.1. Des facteurs facilitants

Plusieurs facteurs ont contribué au développement de ce projet partenarial :

- **une accroche institutionnelle** a été possible du côté de la Collectivité départementale et **une reconnaissance du travail** engagé a été apportée par le Centre ressources illettrisme.

- un fil conducteur est trouvé autour de la mise en place d'un **outil commun de repérage**. Des personnes issues de structures différentes et aux champs d'intervention également différents se fédèrent autour d'un même outil et convergent donc autour d'une même approche de l'illettrisme.

- le partenariat s'approfondit lorsque les différents acteurs s'accordent sur **une définition de la situation d'illettrisme** et avancent vers une compréhension partagée.

3.2. Un partenariat pour quelle pertinence ?

L'évaluation de ce travail partenarial peut se faire selon plusieurs perspectives :

- **du point de vue des acteurs du territoire** : le regard des professionnels, des associatifs et des élus a changé. L'illettrisme n'est plus regardé comme un handicap. La personne n'est plus enfermée dans son illettrisme; elle ne doit pas se sentir coupable. L'expérience partenariale a montré qu'une situation d'illettrisme n'était pas inéluctable et qu'elle pouvait "bouger".

- **du point de vue de la population**. Les personnes hésitent moins à pousser la porte et à parler de leur difficulté avec la lecture et l'écriture. Elles savent où s'adresser.

- **du point de vue de l'action**. Douze personnes ont bénéficié d'un SIFE collectif d'une durée de 4 mois, avec au final une réussite lors d'un "examen".

3.3. Un partenariat confronté à ses limites

- en APP, un énorme travail est effectué sur l'illettrisme mais il est

insuffisamment reconnu. 35% des personnes reçues n'ont aucun diplôme et n'accèdent pas au niveau 6. Les financements ne sont pas à la hauteur du volume d'heures effectivement consacrées à la lutte contre l'illettrisme.

- la lutte contre l'illettrisme relève trop souvent de la bonne volonté des professionnels et des acteurs associatifs. Elle est portée par quelques personnes sensibilisées et motivées. Il y a un risque d'essoufflement si **l'appui institutionnel n'est pas à la hauteur des enjeux.**

- une expérience positive et réussie ne suffit pas en soi, il faut qu'elle puisse être reprise, reconduite, démultipliée. Il est important **qu'une expérience puisse être remise en jeu ailleurs** et qu'un travail de même qualité puisse se faire sur d'autres territoires. **Comment démultiplier les initiatives et les essaimer ?** Si on ne réussit pas ce travail de démultiplication, chaque acteur risque de s'enfermer dans sa stratégie territoriale.

4. Les points critiques d'un travail en partenariat : à quels aspects faut-il être particulièrement attentif ? Où se situent les enjeux ?

L'analyse des pratiques partenariales locales a fait apparaître plusieurs points critiques sur lesquels les professionnels et les acteurs associatifs doivent rester vigilants.

4.1. L'inégalité dans la relation

Comment créer les conditions de la confiance et de la réciprocité si les positions institutionnelles des différents acteurs sont notablement inégales en termes de moyens ou de visibilité ? Par exemple, qu'est-ce que cela signifie pour une association de quartier de devenir partenaire de l'Education nationale ? La **différence de taille, de légitimité ou d'influence** n'invalide-t-

elle pas toute velléité de construire une relation un tant soit peu équilibrée et égalitaire ? Plusieurs participants du groupe régional soulignent qu'une association n'entre pas en partenariat avec l'Education nationale en tant que telle mais plus spécifiquement et plus concrètement avec une école ou un collège sur un dispositif précis.

4.2. Concurrence et / ou complémentarité entre les acteurs

Les objectifs des décideurs publics apparaissent parfois contradictoires. La politique publique renforce les logiques de **concurrence entre les acteurs** en généralisant les procédures d'appel d'offre et, dans le même temps, elle invite les acteurs à coordonner leurs actions et à **jouer la complémentarité.**

Est-ce qu'on est **partenaire uniquement lorsque tout va bien** ? Dans un cadre partenarial, lorsqu'il y a une divergence, comment le désaccord est-il pris en compte et discuté ?

4.3. La multiplication désordonnée des partenariats

La création non coordonnée de partenariats ne risque-t-elle pas de nuire à **la continuité des politiques publiques** et la lisibilité de leurs orientations ? Comment défendre une priorité d'action quand la politique publique se ramifie en de très nombreux dispositifs et projets partenariaux – l'ensemble constituant parfois **un véritable maquis de politique publique** ?

L'attente vis-à-vis des décideurs publics devient paradoxale : on attend d'eux qu'ils définissent de réelles orientations et qu'ils les portent vraiment mais, d'un autre côté, on leur en fera reproche s'ils se montrent trop directifs et interventionnistes.

5. Entre action partenariale et décision publique, entre expériences locales et conduite d'ensemble de la politique publique : une relation problématique

Le développement d'un partenariat local ré-interroge fortement les relations entre les acteurs de terrain et les décideurs publics, entre les expériences locales et la conduite d'ensemble de la politique publique.

5.1. Un référentiel national pour qui ?

Un référentiel national existe (Le Cadre national de référence en matière de lutte contre l'illettrisme) mais il n'est pas toujours connu par les différents services qui sont pourtant sensés le mettre en œuvre.

Ce sont souvent les professionnels et les acteurs associatifs, à l'occasion d'un travail partenarial, qui rappellent aux services de l'État **les engagements qui ont été pris nationalement**.

5.2. La Lutte contre l'illettrisme en vue principalement d'une insertion professionnelle ?

La question de l'"employabilité des personnes" est souvent mise en avant. La lutte contre l'illettrisme est fréquemment placée sous le signe de l'accès à l'emploi.

D'autres motifs peuvent pourtant être avancés, en particulier **la volonté d'apprendre pour mieux vivre** sa vie de citoyen ou de parent.

Il est rappelé que le Cadre national de référence en matière de lutte contre l'illettrisme reconnaît **le droit pour chacun d'accéder aux savoirs de base tout au long de la vie**.

Les partenariats locaux sont directement interpellés par cette tension qui existe entre les différents référentiels de politique publique.

5.3. Des financements segmentés... pour des publics segmentés... et avec des publics oubliés ?

Le groupe régional Languedoc-Roussillon a pris la mesure de la pertinence des expériences partenariales locales (cohérence de l'action, complémentarité des compétences...) mais il est conscient également du **risque pour la politique publique d'avancer de manière trop segmentée**.

Comment la politique publique peut-elle se finaliser sur un territoire et s'adresser à un public spécifique tout en conservant une maîtrise d'ensemble des questions ?

Comment lancer des actions partenariales de qualité quand les financements restent annuels et aussi aléatoires ?

5.4. L'engagement inégal et variable des acteurs publics, handicap à l'émergence ou à la pérennité des partenariats locaux

Dans le cadre des pratiques partenariales, les acteurs de terrain ont souvent le sentiment de porter des enjeux qui devraient être ceux des décideurs publics : construire de la cohérence et de la continuité en matière de politique publique, repérage des besoins et sensibilisation des différentes administrations et Collectivités, rappel des référentiels nationaux en matière de lutte contre l'illettrisme auprès de ceux qui sont sensés les connaître...

A l'inverse, les acteurs de terrain peuvent avoir le sentiment de s'enfermer dans le cadre de leur partenariat local faute de relais structuré et durable du côté des décideurs publics et des collectivités territoriales et de véritable portage des projets au sein des politiques publiques. ■

Professionnalisation des intervenants de la lutte contre l'illettrisme

La professionnalisation des intervenants de la lutte contre l'illettrisme a été questionnée le matin sous la forme d'une contribution en séance plénière présentée par Leïla Acherar suivie, l'après-midi, d'un atelier.

1. Contribution en séance plénière

Parmi les nombreux groupes de travail nationaux et régionaux qui se sont réunis à l'occasion du Forum permanent des pratiques, un groupe de travail a plus particulièrement été consacré à la question de la professionnalisation des intervenants de la lutte contre l'illettrisme. Nous tenterons, à partir du texte de l'intervention, accessible en ligne, de mettre en valeur certains points essentiels.

Il s'agissait pour les participants à ce groupe, venus de divers horizons (CRI, mais aussi formateurs...) de mettre en commun à la fois les questionnements nés de leurs pratiques, mais aussi les réponses de professionnalisation qu'ils tentent individuellement ou collectivement de construire. Les premiers échanges ont permis de constater que la question de la professionnalisation, loin d'être neuve, est depuis de nombreuses années au cœur des réflexions des différents acteurs. Cependant, malgré la montée de cette demande sociale exprimée en particulier par les formateurs intervenants dans le champ de la « lutte contre l'illettrisme », force est de constater un manque apparent d'organisation et de coordination des dispositifs de professionnalisation.

Le groupe national s'est donc constitué à partir de ce constat, avec la volonté de construire collectivement, à partir des expériences recensées, une démarche visant à développer les compétences professionnelles des formateurs.

1.1. Caractéristiques des intervenants de la lutte contre l'illettrisme

Pour ce faire, Il est rapidement apparu nécessaire de faire le point sur l'objet même de nos échanges. De quoi parlons-nous lorsque nous tentons de proposer une/des démarches de professionnalisation des intervenants de la lutte contre l'illettrisme ?

Un premier temps de travail a donc été consacré à un effort de repérage des caractéristiques générales des intervenants de la lutte contre l'illettrisme. Qui sont-ils ? A l'issue de quel cursus ont-ils été recrutés ? Quelles actions mènent-ils ? Au sein de quel type de structures ? En vue de quelles finalités et de quels résultats ? Il nous a donc fallu préciser à la fois la nature des intervenants, leur statut, les compétences requises par leur métier, les savoirs (savants et/ou d'action) qu'elles induisent, les modalités de formation initiale et continue en cours, mais aussi le contexte de leur activité professionnelle.

Le groupe a donc commencé à travailler en nommant ce qu'il ne pouvait pas faire, compte tenu du temps imparti. Il a été convenu d'un commun accord de ne traiter que la seule question des formateurs salariés au détriment d'une part des bénévoles (qui ont, par ailleurs, fait l'objet d'un autre groupe de travail), mais aussi de la professionnalisation des organismes de formation, de celle des

responsables de structures, des chargés de mission des centres de ressources illettrisme, des acteurs institutionnels, des élus, des partenaires de l'action, etc....

Il est assez rapidement apparu que la notion de lutte contre l'illettrisme peut constituer une entrave à la prise en charge des personnes, en ce qu'elle induit, à partir d'une mise en mots qui comme tout « construit social » n'est jamais neutre, des représentations de l'objet en travail. Pourquoi avoir préféré « lutte contre l'illettrisme » à la notion d'« accès aux savoirs linguistiques de base », alors qu'il est probable que certaines des difficultés de « professionnalisation » que nous aurons à traiter proviennent aussi des termes mêmes : « lutte », « contre » et « illettrisme » ? Car ce vocable classe et stigmatise autant qu'il décrit, ce qui n'est pas sans effet sur sa traduction en terme de mesures politiques et d'action publique. Or l'émiettement des financements publics, la précarisation de nombre de formateurs, l'hétérogénéité des dispositifs de formation conduisent à penser que la difficulté à construire un parcours de professionnalisation tient moins aux mots, à la mauvaise volonté ou à l'incohérence des acteurs, qu'à la complexité de l'organisation d'une part de la formation aux savoirs de base et d'autre part des modalités de prise en charge des personnes illettrées.

Prenant acte du contexte, le groupe national s'est particulièrement préoccupé (il s'agit là d'un angle d'attaque, d'autres pouvaient exister !) à repérer, analyser les caractéristiques des intervenants / formateurs puis à les réfléchir en termes de procès de formation.

1.2. Que recouvre la notion de professionnalisation ?

Pour cela il a fallu interroger la notion de « professionnalisation ». A quoi renvoie ce terme ? S'agit-il de professionnalisation du formateur ou du métier ? Comment comprendre la montée de ce

type de demande, exprimé dans un contexte marqué par des transformations sociales et économiques et provenant de formateurs aux profils diversifiés ? Qu'est-ce qui « se joue » dans ces offres et demandes de professionnalisation ? S'agit-il pour les intervenants d'acquérir de nouvelles compétences ou de renforcer celles obtenues à l'issue de leur formation initiale ? Si l'on considère que la professionnalité repose sur des compétences académiques et des diplômes, quels savoirs les formateurs doivent-ils compléter ou acquérir afin de mieux accompagner les personnes en formation ?

Pour répondre à ces questions, le groupe s'est attelé d'une part au recensement des pratiques et dispositifs de formation initiale et continue et, d'autre part, à l'élaboration d'une « carte des savoirs » requis pour l'exercice efficace du métier. Ces documents, qui seront mis en ligne sur le site de l'ANLCI, décrivent les compétences et savoirs nécessaires à tout processus de professionnalisation de formateurs exerçant face à des publics en grande difficulté linguistique. Ils signalent aussi les freins - en grande partie liés à la transformation des conditions d'exercice du métier - qui continuent d'entraver le processus d'accroissement des compétences.

Mais la professionnalisation ne relève pas de la seule formation. Des savoirs professionnels peuvent être acquis par l'expérience au sein d'un organisme de formation. Dans quelle mesure les dispositifs existants et les organismes de formation sont-ils aptes à se transformer en organismes « apprenants » pour tous, capables d'autoriser formateurs et formés à développer leur culture professionnelle et donc à agir dans une situation marquée par l'instabilité, tout en explicitant leurs choix ? Cette question réitère celles liées aux finalités de l'organisation de la formation des adultes. La professionnalisation n'a de sens que mise en rapport avec la volonté institutionnelle de permettre aux adultes entrant en

formation de mieux apprendre et de valider leur apprentissage.

1.3. Améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de formation à destination des intervenants de la lutte contre l'illettrisme

Ces réflexions et pistes d'action rejoignent celles que nous tentons de mettre en œuvre en Languedoc-Roussillon.

Comment pouvons-nous, dans le contexte institutionnel qui est le nôtre, améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de formation en agissant sur la formation initiale et continue des formateurs ? Des contacts ont, dans un premier temps, été entamés avec différentes institutions publiques, afin que soient intégrés au sein des formations initiale et continue, les enseignements didactiques nécessaires à la formation d'adultes illettrés, peu ou pas alphabétisés, voire alphabétisés dans une langue étrangère.

Les expériences et la réflexion issues du

2. Travail en atelier

Animateur : Daniel Verdier, correspondant de la lutte contre l'illettrisme du Gard

Intervenante : Leila Acherar

A la suite d'un premier tour de table qui a permis aux participants à la fois d'énoncer leurs besoins de formation et, dans le même temps, les activités réalisées afin d'améliorer les compétences des formateurs tant bénévoles que salariés. Il s'est agi d'esquisser des scénarios possibles

2.1 Une demande partagée

Les formateurs présents reconnaissent « fonctionner un peu trop tout seuls » et « se sentir isolés ». Or la formation initiale de nombre d'entre eux les met en difficulté face aux personnes en situation d'apprentissage. Un accompagnement

groupe national devraient impulser une dynamique locale de travail qui, dès la rentrée 2005, se traduira par la mise en place d'un groupe régional chargé d'élaborer un plan de professionnalisation des formateurs salariés et bénévoles intervenants face à des publics de bas niveaux de qualification.

Dans ce cadre, des dispositifs de formations certifiantes, prenant en compte à la fois les besoins des publics en formation et ceux des formateurs pourraient être initiés afin que chacun puisse perfectionner ses compétences, en acquérir de nouvelles et les valider. L'ensemble des partenaires (Etat, Région, organisations professionnelles, OPCA, organismes de formation, ...) devrait être sollicité. Il s'agira pour tous de parvenir à construire, en impliquant tous les acteurs du système et à partir des expériences de professionnalisation initiées localement, mais sans aucun modèle de référence précis, des formes de professionnalisation possibles, réalistes, pertinentes et efficaces.

didactique est souhaité par les formateurs tant salariés que bénévoles.

Par ailleurs, les contraintes financières liées aux cahiers des charges pénalisent toute tentative de formation sur le temps de travail. Ces contraintes pèsent doublement sur les formateurs bénévoles qui, face aux difficultés rencontrées, accroissent un « turn-over préjudiciable à la qualité de l'enseignement attendu par les personnes en formation ».

Or, tous les participants à l'atelier reconnaissent que, malgré l'isolement quotidien des formateurs isolés ou en équipe, une professionnalisation accrue serait un atout pour améliorer la qualité de

la formation dispensée.

2.2. Comment se former ? Des expériences isolées...

Malgré un contexte peu favorable à la professionnalisation des formateurs, des expériences de formation certifiantes, peu nombreuses, ont cependant pu voir le jour à l'exemple du DUFRES (diplôme universitaire de formateur et responsable d'actions de formation), délivré par l'université Paul Valéry.

Comment dès lors former et perfectionner à la fois des individus, en situation d'emploi, et des équipes pédagogiques ? Hormis les rares cas de formateurs qui utilisent une période de chômage pour reprendre, en formation initiale ou continue, des études universitaires, les deux expériences relatées mettent l'accent sur :

- la mise en oeuvre d'un EDDF, projet triennal de formation de formateurs salariés à la qualification inadaptée par rapport aux publics reçus, faisant appel à un accompagnement universitaire ;
- l'organisation d'un dispositif de professionnalisation partagé entre les partenaires d'une action de prévention de l'illettrisme, ce qui requiert « la rencontre d'autres intervenants » autour d'une démarche méthodologique commune.

2.3. Des pistes

La professionnalisation des formateurs suppose donc l'existence d'un cadre de travail qui autorise et valide les démarches de formation.

Elle nécessite un effort de communication et d'information afin de faire connaître à la fois les possibilités offertes et les effets potentiels sur l'action de formation elle-même.

Toute professionnalisation des acteurs suppose l'existence de possibilités de formations initiale et continue validantes et certifiantes, qui restent à construire en région.

Dans un premier temps, des séances d'analyse des pratiques organisées autour d'un expert, permettraient aux salariés et aux bénévoles de combler le déficit de formation professionnelle. Ces expériences peuvent être organisées sur un territoire à déterminer.

Le dispositif de formation FASILD peut également être mobilisé pour accroître les compétences des formateurs.

Une action en direction des OPCA du secteur de la formation professionnelle pourrait faciliter la mise en place du DIF (droit individuel à la formation) en faveur des salariés.

Cependant de l'avis de tous les présents, la construction d'un outil de professionnalisation partagé en faveur de tous les formateurs d'adultes demeure une exigence incontournable. Pour ce faire, une convention pour la professionnalisation des formateurs devrait être proposée aux différentes institutions en charge de la professionnalisation des formateurs : DRTEFP, Conseil Régional, Rectorat, DRAF, DRJS, DRASS, DRAC, ... afin de mutualiser les moyens.

Le CRIR peut, aux côtés du chargé de mission régional, accompagner la mise en place d'une démarche partenariale de formation de formateurs. Dans un premier temps des expériences partenariales pourraient être initiées et analysées avant la signature d'une convention pour la professionnalisation des formateurs chargés des apprentissages linguistiques. Dans cette perspective, le travail mené en région par la DRAF et les correspondants départementaux de la lutte contre l'illettrisme, ainsi que la plate-forme de téléformation et de travail collaboratif /Elèves nouveaux arrivants - ENA - du Gard pourrait constituer des exemples à suivre. Autant de pistes qui nécessitent la présence accrue de l'IUFM, de l'Université et des services de l'Education nationale dans le dispositif de professionnalisation à construire. ■